

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire.

Etaient présents : BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, DEBRION Cécile, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, VILLIERMET Fabrice, VIOUDY Guy (arrivée à 19H30), WANTELLET Manon.

Étaient excusés : Stéphane AGUETTAZ (pouvoir à Cécile DEBRION), Jean Louis LANDAZ (pouvoir à Fabrice VILLIERMET), Danièle THIABAUD (pouvoir à Muriel GUERIN).

Était absent :

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Finances : vote du Compte administratif 2022 et compte de gestion du Receveur 2022**
- ✓ **Finances : affectation du résultat 2022**
- ✓ **Finances : vote de la fiscalité locale**
- ✓ **Finances : provisions pour créances douteuses**
- ✓ **Finances : vote du Budget Primitif 2023**
- ✓ **Finances : délégation au Maire pour effectuer des virements de crédits sur le BP 2023**
- ✓ **Finances : indemnités des adjoints**
- ✓ **Finances : Loyers « bureau de tabac »**
- ✓ **Finances : garantie d'emprunt 2 logements OPAC**
- ✓ **Fonction publique : avenant à la convention relative aux interventions du Centre de Gestion sur les dossiers retraite CNRACL**
- ✓ **Divers**

Mot d'accueil de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je déclare ouverte l'assemblée municipale du jeudi 30 mars 2023

Notre commune veille à réaliser une suite d'investissements cohérents avec un endettement maîtrisé.

Mais face à la crise énergétique et à l'inflation les plans établis réclame d'être en partie revus.

Pleinement mobilisée et consciente de la nécessité de s'adapter devant ce constat, notre collectivité réagit en poursuivant sa méthode de définition de son budget dans un cadre plus contraignant, certes, mais qui a vocation à permettre la poursuite des efforts sur le terrain en priorisant davantage ses actions.

Une gestion rigoureuse, nous permet de prendre en compte les difficultés d'aujourd'hui et de demain avec sérieux. « C'est la meilleure manière de conserver une marge de manœuvre pour les années à venir. »

- 1) Constatation du quorum
 - 2) Ouverture de la séance
 - 3) Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 janvier 2023
 - 4) Désignation du secrétaire de séance : Fabrice VILLIERMET
 - 5) Décision prise dans le cadre de la délégation accordée au Maire :
 - Signature d'un bail pour un appartement « maison Martin »
 - Signature de l'avenant au bail pour la location du bureau de tabac/relais la Poste
 - Signature de devis
-

1- Finances : vote du Compte administratif 2022 et compte de gestion du Receveur 2022 :

Rapporteur : Muriel GUERIN

Après lecture du compte administratif 2022, l'assemblée constate les résultats suivants

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES 2022 : 775 769.42 €	DEPENSES 2022 : 840 221.27 €
RECETTES 2022 : 1 375 272.47 €	RECETTES 2022 : 833 614.97 €
EXCEDENT 2022 : 599 503.05 €	DEFICIT 2022 : - 6 606.30 €
	RESTES A REALISER : 275 650 €

Décision : Le conseil municipal, sous la présidence de Muriel GUERIN, adjointe, approuve le compte administratif 2022. Constate la conformité avec le compte de gestion du Receveur et approuve le compte de gestion 2022.

2- Finances : affectation du résultat 2022 :

Rapporteur : Muriel GUERIN

Compte tenu des résultats du compte administratif 2022, il est proposé d'affecter au budget primitif 2023 les montants suivants :

Section d'investissement recettes : article R 1068 : 282 256.00 €

Section d'investissement dépenses : article D 001 : - 6 606.00 €

Section de fonctionnement recettes : article R 002 : 317 246.00 €

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus.

3- Finances : vote de la fiscalité locale :

Rapporteur : Muriel GUERIN

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale qui sont fixés comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 31.34 %

Taxe foncière (non bâti) : 94.41 %

Taxe d'habitation : 10.13 % (résidences secondaires)

4- Finances : provisions pour créances douteuses :

Rapporteur : Muriel GUERIN

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 1 000 € à l'article 6817 « provision pour créances douteuses » du budget primitif 2023.

5- Finances : vote du Budget Primitif 2023 :

Rapporteur : Muriel GUERIN

Le budget primitif 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 219 805.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	816 851.00 €

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023

6- Finances : délégation au Maire pour effectuer des virements de crédits sur le BP 2023 :

Rapporteur : Muriel GUERIN

Le référentiel budgétaire et comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

7- Finances : indemnités des adjoints :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission de Stéphane AGUETTAZ de sa fonction d'adjoint et à la nomination de Guy VIOUDY à cette même fonction, il est nécessaire de délibérer pour fixer le montant de l'indemnité de fonction des adjoints.

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire sera le taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 10.70%. Soit un montant de 430.73 € mensuel.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 10.70 %.

8- Finances : loyers « bureau de tabac » :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer le paiement des loyers de janvier et février 2023 du bureau de tabac.

9- Finances : garantie d'emprunt 2 logements OPAC :

Rapporteur : Muriel GUERIN

Monsieur le Préfet de la Savoie a accordé à l'OPAC de la Savoie, un agrément. Il est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 2 logements locatifs à Chamoux-sur-Gelon situés « rue de la Poste ».

Cet agrément a permis à l'OPAC de la Savoie d'obtenir un prêt de la Caisse des Dépôts d'un montant total de 162 452 €.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de 50% (81 226 €) pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le prêt contacté par l'OPAC de la Savoie pour l'acquisition-amélioration de 2 logements locatifs situés « rue de la Poste ».

10- Fonction publique : avenant à la convention relative aux interventions du Centre de Gestion sur les dossiers retraite CNRACL :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du partenariat CNRACL, le Centre de Gestion a proposé aux collectivités une convention afin d'offrir la possibilité de transmettre les dossiers de retraite CNRACL au Centre de Gestion pour effectuer leur contrôle et leur instruction.

La convention d'une durée de 3 ans est arrivée à échéance le 31/12/2022.

Cet avenant permet de prolonger, à compter du 1^{er} janvier 2023, le dispositif de la nouvelle convention de partenariat.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant à signer avec le Centre de Gestion et autorise le Maire à le signer.

11-Divers :

- Lecture d'un courrier de la Communauté de Communes Cœur de Savoie demandant à la collectivité de réaliser une revue des projets d'investissement dans le cadre du contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire Cœur de Savoie (C.R.T.E).
- Organisation d'une réunion de préparation de la foire de printemps

Mot du Maire pour conclure la séance :

« En conclusion de la séance, je souhaite répondre aux habitants comme suit :

Nous voudrions faire plus pour tous, mais la barrière financière est là qui vient souvent freiner l'idéal du mieux.

Chacun doit prendre conscience qu'il est souvent demandé beaucoup à notre collectivité

Nous ne pouvons pas expressément satisfaire toutes les aspirations, ni subvenir à tous les besoins.

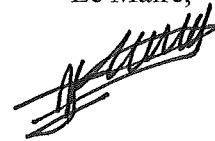
Nous n'en poursuivrons pas moins le programme des réalisations nécessaires avec le désir d'améliorer encore l'agrément pour tous de vivre heureux dans notre territoire.»

La séance est levée à 21 H 00

Fait à CHAMOIX SUR GELON le

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name of the Mayor, written over a horizontal line.